

POUVOIR ASSEMBLEES GENERALES DU 18/01/2019

A retourner au siège social (49 rue de Miromesnil à Paris 8ème) avant le 17/01/2019

NOM et Prénom :

Demeurant à : Adhérent

à l'Association AIREXA n° du contrat en cours :

Donne pouvoir à :

pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18/01/2019 à 13 h 30 (Pouvoir valable pour la seconde Assemblée si absence de quorum à la première)

Fait à

Signature :

Projet de résolutions

Assemblée générale en sa forme ordinaire

1^{ère} résolution : activité du régime en 2017 et 2018 – rapport de l'assureur

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des termes du rapport de l'assureur, AREAS-VIE, sur l'activité du contrat Retraite complémentaire des agriculteurs en 2017 et 2018, se déclare suffisamment informée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée / non adoptée à ...

2^{ème} résolution : Rapport financier pour l'exercice 2017 et 2018 – comptes de l'association

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes de l'association de l'exercice 2017 approuve ceux-ci et arrête le résultat bénéficiaire de l'exercice qu'elle décide d'affecter en report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée / non adoptée à ...

3^{ème} résolution : Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité Airexa pour l'exercice 2017, approuve les termes de celui-ci.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée / non adoptée à ...

4^{ème} résolution : Election des administrateurs

- Mme / M _____ se présente au poste d'administrateur. Mme / M. est élu / non élu à l'unanimité (vote à main levée / bulletins secrets)
- Mme / M _____ se présente au poste d'administrateur. Mme / M. est élu / non élu à l'unanimité (vote à main levée / bulletins secrets)
- Mme / M _____ se présente au poste d'administrateur. Mme / M. est élu / non élu à l'unanimité (vote à main levée / bulletins secrets)

5^{ème} résolution : quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs comme les statuts l'autorisent pour pouvoir signer un ou plusieurs avenants au contrat d'assurance. Cette délégation ne saurait dépasser 18 mois. Compte rendu sera fait par le conseil d'administration à l'assemblée générale suivant immédiatement la ou les éventuelles signatures.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée / non adoptée à ...

6^{ème} résolution : cotisation d'association

L'Assemblée Générale, à l'examen des comptes de l'association, décide de reconduire la cotisation associative à un euro pour 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée / non adoptée à ...

7^{ème} résolution : indemnités aux administrateurs

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux administrateurs la somme de 500 € par an et pour 2019 au titre d'indemnités compensatrices de temps passé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée / non adoptée à ...

Assemblée générale en sa forme extraordinaire

8^{ème} résolution : l'assemblée générale après avoir pris connaissance du texte des nouvelles conditions générales du régime de retraite complémentaire des agriculteurs vote pour son adoption sans restrictions et sa mise en place dès le 1^{er} janvier 2020

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée / non adoptée à ...